

Rapporteur : M. Jean-Luc DAVY

Objet : procès verbal du comité syndical du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à neuf heures, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 10 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 32 membres étaient présents ou représentés. Trois délégués ont transmis leur pouvoir à des membres de l'assemblée en amont de la séance.

Jean-Luc DAVY ouvre la séance en tant que Président ; David GEORGET est secrétaire de séance.

Sur les 46 membres en exercice, 26 membres étaient présents (quorum : 24), 3 pouvoirs ont été donnés.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
BELLARD Louis-Luc		Angers Loire Métropole	x		
BERNAUDEAU David	Doué en Anjou	Saumur Val de Loire			x
BIAGI Robert		Angers Loire Métropole			x
BIGEARD Jacques	Montrevault-sur-Èvre	Mauges communauté		POUVOIR	
BOURGEOIS Daniel		Angers Loire Métropole	x		
BROSSELIER Pierre, suppléé par Jean-Luc KASZYNSKI	Blaison-Saint-Sulpice	Loire Layon Aubance	x		
CHIMIER Denis		Angers Loire Métropole	x		
COQUEREAU Franck		Angers Loire Métropole			x
DAVY Jean-Luc	Morannes-sur-Sarthe-Daumeray	Anjou Loir et Sarthe	x		
DECAËNS Christine	Lys-Haut-Layon	Cholet-Agglomération	x		
DENIS Adrien	Noyant-Villages et Baugeois Vallée	Baugeois Vallée			x
DESOEUVRE Robert		Angers Loire Métropole			x
DUPERRAY Guy		Angers Loire Métropole		x	
GEORGET David	Le Lion d'Angers	Vallées du Haut Anjou	x		
GIRAULT Jérémy		Angers Loire Métropole			x
GODIN Eric		Angers Loire Métropole			x
GRENOUILLEAU Patrice	Chemillé-en-Anjou	Mauges Communauté	x		
GUICHARD Virginie	Vallées du Haut Anjou	Vallées du Haut Anjou			x
GUILLET Priscille	Loire-Layon-Aubance	Loire-Layon-Aubance		x	
HERVE Dominique	Cholet Agglomération	Cholet Agglomération	x		
HIE Arnaud suppléé par Jacky MIGNOT		Angers-Loire-Métropole	x		
JEANNETEAU Annick	Cholet-Agglomération	Cholet-Agglomération			x
LARDEUX Dominique		Segré-en-Anjou Bleu	x		
LEROY Monique		Angers-Loire-Métropole	x		
MARY Jean-Michel	Beaupreau-en-Mauges	Mauges Communauté	x		
MARY Yves	Ombree d'Anjou	Anjou-Bleu Communauté	x		

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT	EXCUSÉ	ABSENT
MOISAN Gérard suppléé par René-François JOUBERT		Angers-Loire-Métropole	x		
MORINIÈRE Alain	Le May-sur-Èvre	Cholet-Agglomération	x		
MOUSSERION Eric	Antoigné et Saumur Val de Loire	Saumur Val de Loire			x
NERRIÈRE Paul	Sèvremoine	Mauges Communauté		POUVOIR	
PAVAGEAU Frédéric	Cholet Agglomération	Cholet Agglomération		x	
PONTOIRE Dominique	Bellevigne-les-Châteaux	Saumur Val de Loire			x
POQUIN Franck		Angers Loire Métropole	x		
POT Christophe	Baugeois Vallée	Baugeois Vallée	x		
POUDRÉ Joelle	Bégrolles-en-Mauges	Cholet Agglomération	x		
RAIMBAULT Denis	Mauges communauté	Mauges communauté	x		
RAIMBAULT Jean-François		Angers Loire Métropole			x
RAPIN Florian		Angers Loire Métropole	x		
ROCHARD Bruno	Mauges-sur-Loire	Mauges Communauté	x		
SOURISSEAU Sylvie	Loire-Layon-Aubance	Loire-Layon-Aubance		POUVOIR	
STROESSER Delphine	Etriché	Anjou-Loir-et-Sarthe	x		
TALLUAU Gilles	Varennes-sur-Loire et Saumur Val de Loire	Saumur Val de Loire	x		
TASTARD Thierry		Angers-Loire-Métropole	x		
TRAMIER Didier	Orée d'Anjou	Mauges Communauté			x
TOURON Eric	Distré	Saumur Val de Loire	x		
YOU Didier		Angers-Loire-Métropole			x

Jacques BIGEARD (Mauges Communauté - Montrevault-sur-Evre) donne pouvoir à Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Paul NERRIERE (Mauges Communauté - Sèvremoine) donne pouvoir à Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance) donne pouvoir à Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération – Bégrolles-en-Mauges).

1 – Approbation du procès-verbal du comité syndical du 21 octobre 2025

A compter du 10 décembre 2025, le procès-verbal de la réunion du 21 octobre a été mis à disposition des membres du comité syndical sous forme dématérialisée sur le site internet dans un espace qui leur est dédié.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, les membres du comité syndical prennent acte du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2025.

2 – Compte-rendu des décisions du Président dans le cadre de ses délégations

Jean-Luc DAVY informe que dans le cadre de la délégation n° 46/2020, il doit rendre compte des attributions exercées par délégation lors de chaque comité syndical.

Le compte rendu des décisions prises depuis le 21 octobre 2025 par le Président du Siéml sur délégation du comité syndical est en annexe du rapport d'information présenté en séance.

Les membres du comité syndical prennent acte des décisions prises par le Président sur délégation du Comité syndical, après avoir entendu la synthèse des principales décisions présentées par Solène BOURET, responsable des affaires juridiques au sein de la cellule d'appui stratégique à la direction générale, telles que listées en annexe du rapport de présentation.

3 – Présentation du rapport annuel des élus mandataires au sein des sociétés dans lesquelles le Siéml détient des parts

Clémence MARIE, responsable prospective, contrôle et concertation, présente le rapport annuel de contrôle des sociétés dans lesquelles le Siéml détient des participations, conformément au décret du 4 novembre 2022. La situation des principales sociétés fait apparaître des résultats positifs. Alter Cités, Alter Énergies et Alter Public poursuivent leur structuration ; le groupe Sorégies est un groupe solide et diversifié qui génère des dividendes ; malgré des résultats déficitaires, la SCIC Beaugois Vallée Énergies Renouvelables a exprimé son souhait de poursuivre son activité encore récente lors de son assemblée générale exceptionnelle en 2024 ; les nouvelles sociétés de projet Lampa et Loire Mauges Énergie nécessitent un suivi attentif du Siéml dans leur structuration.

La synthèse de ce contrôle met en évidence une situation financière maîtrisée, avec 7,3 M€ investis dans ces sociétés par le Siéml et aucune prise de participation majoritaire ; des participations cohérentes avec les missions du Syndicat ; un levier territorial significatif favorisant une montée en puissance des projets d'énergie renouvelable dans le département ; des risques financiers, réglementaires, de marché et de gouvernance identifiés et suivis, notamment pour des structures comme Sorégies et la nécessité d'un accompagnement renforcé pour les nouvelles sociétés afin de consolider leur structuration.

Jean-Luc DAVY indique que la cour administrative d'appel de Nantes devrait se prononcer sur le recours déposé en 2023 par des opposants aux projets de Loire Mauges Énergie sur deux points, l'environnement et la voirie. La décision prise en délibéré, sera rendue publique lors de l'audience du 19 décembre 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de prendre acte** du rapport annuel des élus mandataires au sein des sociétés susvisées.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

4 – Décisions modificatives n° 2 et 3 pour 2025 et ajustement des AP/CP

Eric TOURON, vice-président en charge des finances et du contrôle de gestion présente la décision modificative n° 3 du budget principal.

En fonctionnement, la principale recette est constituée de la contribution d'Enedis pour l'exposition « Electrifier le quotidien » lors des 100 ans (+ 5000 €).

Les principales dépenses concernent les charges à caractère social (- 149 400 €) ; les charges de personnel (- 150 000 €) ; le reversement d'une part de la TICFE à Segré et Baugé (- 50 000 €) ; les charges de gestion courante (- 26 000 €) et les opérations d'ordre (+ 380 400 €).

Les principales recettes d'investissement sont constituées d'un emprunt prévisionnel (+ 1 090 100 €) ; le prélèvement de la section de fonctionnement pour équilibre (+ 130 400 €) et les opérations d'ordre (+ 250 000 €).

Les principales dépenses présentées par pôle concernent le pôle Construction et conception des réseaux avec le programme 2025 des effacements de réseaux (+ 1 480 000 €) et le pôle Conception organisation et ressources avec l'achat de logiciels (+ 87 000 €) ; le matériel informatique (- 87 000 €) et des immobilisations corporelles (- 9 500 €).

La projection du tableau d'exécution des autorisations de programmes n'appelle pas de remarque particulière.

La décision modificative n° 3 du budget principal 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à (+ 1 475 500 €).

Eric TOURON poursuit avec les budgets annexes :

Le budget GNV présente en recettes, des admissions en non-valeur (+ 163 €) et la fourniture de gaz (- 163 €) et en dépenses le produit des usagers (- 15 000 €) et la participation du budget principal (+ 15 000 €).

La décision modificative n° 2 du budget annexe GNV s'équilibre à (0 €) en recettes et en dépenses de fonctionnement.

Eric TOURON indique qu'une réflexion devra être menée sur l'utilité future de la station, compte tenu de la baisse du nombre de véhicules et des contraintes liées aux travaux ; tout en tenant compte de son intérêt pour les usagers qui continuent de s'y approvisionner.

Le budget SPPDCF relatif aux réseaux de chaleur présente des recettes et des dépenses (+ 200 €) qui proviennent des écritures d'ordre pour le réseau de Saint-Georges-sur-Loire.

La décision modificative n° 3 du budget annexe SPPDCF s'équilibre à (+ 200 €) en recettes et en dépenses de fonctionnement.

La synthèse du budget principal et des budgets annexes présente un total consolidé à (+ 1 475 700 €) en fonctionnement et en investissement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir entendu les débats ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité ;

- **d'approuver** la décision modificative n° 3 du budget principal, en dépenses et en recettes à + 5000 € en fonctionnement et à + 1 470 500 € en investissement soit globalement à + 1 475 500 € conformément au tableau joint en annexe n° 1 du rapport ;
- **d'approuver** la décision modificative n° 2, du budget annexe station GNV en dépenses et en recettes à 0 € en fonctionnement soit globalement à 0 € conformément au tableau joint en annexe n° 2 du rapport ;
- **d'approuver** la décision modificative n° 3, du budget annexe Service public de production et de distribution de réseau de chaleur ou de froid (SPPDCF), en dépenses et en recettes à + 200 € en investissement soit globalement à + 200 € conformément au tableau joint en annexe n° 3 du rapport ;
- **d'ajuster** les autorisations de programme et crédits de paiements conformément au tableau joint en annexe 4 du rapport.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0

Opposition.....	0
Approbation.....	29

5- Admission en non-valeur du budget annexe GNV

Eric TOURON poursuit avec les admissions en non-valeur qui concernent trois créances relatives aux factures de consommation de gaz de la station GNV avec 22,67 € pour Scania, 31,37 € pour HM Services et 108,40€ pour Ots Behinan. La saisie administrative à tiers détenteur n'est pas possible en raison des sommes inférieures à 130 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir entendu les débats ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité ;

- **d'approuver** l'admission en non-valeur pour l'exercice 2025 de la somme de 162,44 € réparties sur 3 titres de recettes émis en 2022 et 2023 sur le budget annexe GNV à l'encontre des débiteurs dont le détail figure ci-après et dans le document joint en annexe ;
- la dépense correspondant au montant total des créances irrécouvrables sera imputée au budget annexe GNV 2025, à l'article 6541 du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

6- Subventions du budget principal au budget annexe relatives aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) pour l'exercice 2025

Ce projet de délibération présenté par Eric TOURON concerne le versement, au titre de l'année 2025, de deux subventions d'équilibre du budget principal vers le budget annexe : la première d'un montant de 85 000 € en section fonctionnement, et la seconde, d'un montant de 650 000 € en section d'investissement.

Eric TOURON précise que ces montants s'inscrivent dans le choix politique de soutenir le développement des IRVE sur le territoire départemental, impliquant un accompagnement financier durable du budget principal afin d'assurer l'équilibre du budget annexe.

Emmanuel CHARIL, directeur général des services explique que le recours à des transferts entre le budget principal et le budget annexe IRVE constitue une exception utilisée depuis le lancement de l'activité car l'équilibre autonome du budget annexe impliquerait une tarification trop élevée. La voie de progrès identifiée pour atteindre cet équilibre serait de mutualiser et de structurer l'exploitation des bornes de recharge à l'échelle inter-régionale. A ce titre, un point dédié est prévu à l'ordre du jour de ce matin.

Pour mémoire, il rappelle que le montant de la subvention de fonctionnement en 2024 était de 260 000 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir entendu les débats ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité ;

- **d'approuver** le versement, au titre de l'exercice 2025, du budget principal vers le budget annexe IRVE, en fonctionnement d'une subvention d'un montant de 85 000 € ;
- **d'approuver** le versement, au titre de l'exercice 2025, du budget principal vers le budget annexe IRVE, en investissement d'une subvention d'un montant de 650 000 €.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

7 - Attribution d'une subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe «GNV »

Eric TOURON explique que la station GNV a subi de nombreuses pannes en 2025, limitant fortement l'activité de vente et conduisant à un déséquilibre de la section fonctionnement du budget en fin d'année. Une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget de 15 000 € est proposée.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- **d'approuver** le versement, au titre de l'exercice 2025, du budget principal vers le budget annexe GNV, en fonctionnement d'une subvention d'un montant de 15 000 €.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

9 - souscription de deux emprunts pour le financement de l'opération Village des syndicats (VdS)

Eric TOURON rappelle que les exercices à venir seront marqués par des investissements significatifs, notamment avec la réalisation du Village des Syndicats, ce qui a conduit à anticiper le recours à l'emprunt. Sur la base d'un besoin de financement estimé à 7,1 M€, il a été décidé de scinder l'opération en deux emprunts : l'un dédié à la rénovation et l'autre affecté aux travaux. Les partenaires bancaires habituels n'ayant pas formulé d'offre. La banque des Territoires a présenté une proposition particulièrement avantageuse avec un taux indexé sur le Livret A, assorti d'une d'une marge de 0,5 % ainsi que des conditions de différé adaptés. L'ensemble des conditions financières proposées peut ainsi être considéré comme très favorable.

Jean-Luc DAVY précise que la banque des territoire a pris en compte la dimension de transformation écologique du projet, ce qui nous permet de bénéficier de conditions particulièrement favorables, notamment d'un taux d'intérêt très attractif.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **de valider** le projet immobilier relatif à l'opération Village des Syndicats (VdS) tel que présenté ;
- **d'adopter** le principe du recours à l'emprunt pour son financement ;
- **de réaliser**, pour le financement de l'opération de construction du Village des Syndicats, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 5 340 001 € ;
- **de réaliser**, pour le financement de l'opération de rénovation énergétique du siège du Siéml, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 1 459 999 € ;
- **d'autoriser** le Président du Siéml, délégataire dûment habilité à signer seul les deux contrats de prêts réglant les conditions de ces contrats et les demandes de réalisation de fonds ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à leur mise en œuvre sur la base de l'offre jointe en annexe du rapport ;
- **d'autoriser** le Président à procéder aux tirages de fonds selon les besoins de l'opération.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	26

9- Remboursement de frais divers du budget annexe PCRS vers le budget principal

Eric TOURON rappelle que depuis la création du PCRS, une règle permet au budget principal de refacturer aux partenaires telles que les collectivités et Enedis les sommes nécessaires à son bon fonctionnement, principalement liées aux charges de personnel. Au titre de l'année 2025, ce montant s'élève à 190 000 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Président à matérialiser le remboursement des charges de personnel supportées initialement par le budget principal au titre de l'exercice 2025, par l'émission d'un titre de recettes sur ce dernier et l'émission d'un mandat sur le budget annexe PCRS pour un montant de 190 000 €.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29

Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

10- Prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe GNV

Eric TOURON rappelle que le comité syndical a consenti une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe GNV pour un montant de 20 000 €, étant entendu que 5 000 € ont déjà été remboursés. Il est proposé de proroger l'avance de trésorerie qui s'élève à date à 15 000 €, jusqu'au 31 décembre 2026 et sans intérêt.

Jean-Luc DAVY précise qu'en cas d'arrêt de la station, les comptes seront soldés.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'autoriser** la prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe GNV consentie fin 2018 d'un montant maximum restant de 15 000 €. Cette avance consentie sans intérêt, est prorogée jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- **d'habiliter** le Président à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

11- Prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe IRVE

Eric TOURON présente une demande de prolongation de l'avance de trésorerie pour le budget IRVE. Une avance de 500 000 € avait été consentie à l'ouverture du budget. Deux remboursements de 25 000 € ont été effectués, portant le niveau de l'avance à 450 000 €. Il est proposé de proroger cette avance jusqu'au 31 décembre 2025.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'autoriser** la prolongation de l'avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe IRVE consentie fin 2018 d'un montant maximum restant de 450 000 €. Cette avance consentie sans intérêt, est prorogée jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- **d'habiliter** le Président à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération.

Nombre de délégués en exercice.....	46
-------------------------------------	----

Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

12- Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.

Cette délibération présentée par Eric TOURON est votée chaque année afin de permettre au Siéml de fonctionner avant le vote du budget prévu en février 2026. Elle autorise le président à engager et liquider les dépenses d'investissement de 2026, avant le vote du budget primitif, dans la limite des crédits et d'un montant n'excédant pas 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025. Cette autorisation ne comprend pas les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2026 avant le vote du budget primitif 2026, telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération, dans la limite des crédits et sans que le montant puisse dépasser 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

13- Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2026

En préambule de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, Eric TOURON tient à remercier la commission des finances, Élise TRICARD, directrice adjointe en charge du pôle Coordination, organisation et ressources et Élise VIGILANT, responsable du service finances et achat public, pour le travail accompli.

Eric TOURON présente les prévisions économiques nationales pour 2025-2026 qui annoncent une inflation modérée, une croissance faible mais positive, et un déficit public qui restera au-delà de 5 %.

Les collectivités locales continueront à être mises à contribution, notamment avec la reconduction du DILICO et la suppression du FCTVA sur certains postes, ce qui impactera le Siéml. Plusieurs dispositifs évoluent également : forte baisse du Fonds vert, légère hausse du FACE (en recettes du budget de l'État mais pas en crédits) et création d'un nouveau Fonds d'investissement pour les territoires.

Eric TOURON rappelle l'importance de la prospective financière engagée depuis 2021, qui devra être réactualisée par la prochaine mandature. Il souligne la solidité globale de la situation financière du Siéml, portée par un fonds de roulement élevé, un recours limité à l'emprunt et une forte capacité

d'autofinancement, malgré une hausse très marquée des dépenses de fonctionnement depuis 2019. Il met en avant une dynamique d'investissement soutenue (35 à 37 M€ par an) et une capacité de désendettement très favorable. Toutefois, les investissements majeurs à venir tels que le Village des syndicats et les réseaux de chaleur nécessiteront de nouveaux arbitrages, une adaptation du PPI 2026-2030 et l'usage d'outils juridiques pour sécuriser la trajectoire financière.

Pour 2026, les orientations budgétaires prévoient une baisse des recettes de fonctionnement, une hausse des dépenses (dont le loyer lié au déménagement temporaire du Siéml durant la phase de travaux du Village des Syndicats), et un emprunt prévisionnel estimé à environ 15 M€ après reprise des résultats. L'épargne et l'autofinancement devraient reculer d'environ 6 %. Enfin, les investissements liés aux réseaux de chaleur et au Village des syndicats entraîneront une montée en charge sans recettes immédiates.

Emmanuel CHARIL rappelle que le syndicat maintient depuis longtemps un niveau d'investissement stable, jouant un rôle contracyclique lors des périodes de crise comme cela a été le cas en 2008, puis lors de la crise sanitaire en 2020 ou la crise énergétique de 2022. Il anticipe une possible période d'atonie économique liée au calendrier électoral et souligne l'importance d'utiliser les marges de manœuvre du syndicat dans la poursuite des investissements sur les territoires, plutôt que se voir ponctionné. Il indique que ces investissements soutiendront la transition énergétique et l'activité locale. Il mentionne également que le Village des Syndicats aura un impact économique positif et permettra d'améliorer l'efficacité des services rendus aux adhérents via les synergies qu'il favorisera.

Alain MORINIÈRE, délégué titulaire de la circonscription de Cholet Agglomération se demande si les prélèvements subis par les communes, en réduisant leur marge d'investissement et leur capacité d'emprunt, ne devrait pas conduire le Siéml à renforcer son soutien financier aux communes.

Jean-Luc DAVY, observe qu'il pourrait, certaines années, être nécessaire de réduire légèrement le nombre d'opérations au regard du budget global. Il insiste néanmoins sur l'importance de maintenir un accompagnement significatif des collectivités, grâce au règlement financier, tout en préservant une marge de manœuvre suffisante pour le syndicat.

Eric TOURON présente les orientations 2026 dans un contexte financier qui nécessitera davantage de vigilance et des arbitrages budgétaires afin de préserver la capacité d'autofinancement et de maintenir un endettement soutenable. Il souligne par ailleurs le risque d'érosion des recettes historiques du syndicat. L'arrivée d'un contrôleur de gestion doit permettre d'améliorer le pilotage financier et l'anticipation des évolutions.

Pour 2026, les dépenses prévues concernent notamment : la fin du renouvellement de la flotte de véhicules ; la modernisation des outils numériques et informatiques ; la poursuite des programmes d'éclairage public ; la nouvelle phase de déploiement du budget IRVE ; la poursuite des programmes d'effacement, de sécurisation, d'extension et de renforcement des réseaux.

Le pôle stratégie énergétique poursuivra le développement des réseaux de chaleur ; l'animation du Fonds chaleur ; les actions d'efficacité énergétique (BEE 2030) ainsi que des projets d'autoconsommation collective et de participation à des projets éoliens.

Les orientations incluent également les travaux liés au Village des Syndicats ; la Chapelle de Beuzon et trois créations de postes. Sur le plan financier, la projection maintient une épargne nette d'environ 10 M€, une capacité de désendettement solide (2,18 années) et des recettes relativement stables du Facé et de la TICFE-C. Les investissements atteindraient environ 66 M€, financés notamment par un emprunt estimé à environ 15 M€ après reprise des résultats.

Eric TOURON poursuit avec le tableau des travaux de réseaux, activité historique du Siéml, prévus en 2026 pour un montant total de 42 392 M€.

D'autres investissements sont évoqués, notamment un concours financier du Siéml à Angers Loire Métropole au programme territoire intelligent à hauteur (1,69 M€), un financement du budget principal vers le budget annexe IRVE de (1,92 M€), la rénovation de l'éclairage public (2,4 M€) au titre du

programme 2026, ainsi que le déploiement du réseau bas débit LoRaWAN (90 000 €). La délégation du Fonds chaleur (4 M€), la compétence chaleur renouvelable (900 k€), l'aide à l'efficacité énergétique (2,39 M€), une dorsale gazière (100 k€), des prises de participations dans des sociétés de projets éoliens (1,5 M€), ou l'avance du budget principal vers le budget annexe réseau de chaleur et de froid (4,9 M€). Enfin, sont abordés les équipements informatiques, mobilier, téléphone et véhicules du Siéml (948 k€), les projets de réhabilitation de la chapelle de Beuzon (1,49 M€) et les travaux du Village des syndicats (2,88 M€).

Pour les budgets annexes, le budget IRVE présente un niveau d'investissement soutenu, accompagné d'une augmentation significative des abonnements et des coûts de l'énergie ; le budget GNV ne fait pas l'objet de commentaire particulier, dans la mesure où il est probablement appelé à s'éteindre progressivement ; le budget PCRS présente un niveau d'activité stabilisé et le budget réseau de chaleur et de froid mobilisera des moyens financiers importants.

En conclusion, Eric TOURON rappelle que ce budget voté en février sans reprise des résultats, traduit la poursuite d'investissements diversifiés en faveur de la transition énergétique et l'adaptation des infrastructures. Il repose sur une prospective financière adaptée en continu et une dette majoritairement à taux fixe, avec un encours de 15,78 M€ au 1^{er} janvier 2026 qui sera doublé avec un emprunt prévisionnel de 22 M€. Une vigilance financière renforcée sera absolument nécessaire pour la prochaine mandature.

Jean-Luc DAVY souligne que cette présentation met en valeur l'histoire du du syndicat et montre les grands projets à venir.

Le rapport d'orientations budgétaires comprend un volet dédié aux Ressources humaines conformément aux dispositions réglementaires.

En l'absence de Frédéric PAVAGEAU, vice-président en charge des Ressources humaines et des moyens généraux, Élise TRICARD, directrice générale adjointe en charge du pôle Conseil, organisation et ressources présente et Sabrina SOUFFLET, responsable des ressources humaines et moyens généraux, présentent l'analyse du budget avec un focus spécifique sur la structuration des effectifs de la masse salariale.

L'année 2025 se caractérise par une stabilisation globale des effectifs permanents et de l'organigramme. Quatre postes ont été créés, dont un contrat de projet, conformément à l'objectif de consolidation de la structure RH. Seize agents ont été accueillis sur l'année, ce volume s'expliquant principalement par le recours à des contrats courts et saisonniers, générant un mouvement de personnel (notamment sur les fonctions d'accueil). Plusieurs actions structurantes ont été menées telles que la mise en place d'un observatoire social, en complément du rapport social unique, avec des indicateurs portant sur la qualité de vie au travail, les risques psychosociaux et l'égalité professionnelle femmes-hommes, assortie d'un plan d'actions dédié ; le travail de réécriture des fiches de poste, qui se poursuivra en 2026 ; le déploiement d'un plan de formation ambitieux, privilégiant les formations internes, en lien avec le projet de service ; l'organisation d'une semaine dédiée à la qualité de vie au travail, intégrée à la démarche RSO et la préparation, en lien avec les représentants du personnel, d'une revalorisation de la participation employeur à la prévoyance, qui fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Au 31 décembre 2025, l'établissement compte 112 postes budgétaires, pour 109 agents rémunérés, dont 98 sur emplois permanents. Les effectifs présentent une parité quasi parfaite (51 % d'hommes, 49 % de femmes), avec 59 % de fonctionnaires et un âge moyen de 43 ans, traduisant un rajeunissement significatif des effectifs sur les dernières années. Pour 2026, trois créations de postes et la transformation d'un emploi temporaire en emploi permanent sont envisagées, compensées par un départ en retraite non remplacé et la fin d'un contrat temporaire, portant le total à 113 postes budgétaires.

Les principaux enjeux 2026 identifiés portent sur la modernisation du pilotage RH avec l'évolution du SIRH, la dématérialisation des processus et l'appropriation encadrée des outils d'intelligence

artificielle ; le renforcement du dialogue social en amont des élections professionnelles de 2026 ; la poursuite d'un travail de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences incluant la cartographie des métiers et l'anticipation des mobilités, en lien avec les partenaires ; l'accompagnement RH du déménagement dans de nouveaux locaux ; la poursuite des efforts de formation, notamment en matière de management et de prévention des risques psychosociaux et la maîtrise de l'évolution de la masse salariale, grâce à la mise en place d'outils de contrôle de gestion sociale.

Pour 2026, les charges de personnel sont évaluées à 7,105 M€, représentant 50,7 % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement. Après prise en compte des recettes prévisionnelles liées au personnel, estimées à 831 k€, la part nette des charges de personnel s'élève à 45 % du budget de fonctionnement, soit un budget net prévisionnel de 6,3 M€. Les charges se répartissent principalement entre la rémunération des agents (4,489 M€), les charges patronales (un peu plus de 2 M€) et les charges périphériques, notamment l'assurance statutaire (216 k€) et les titres-restaurant (220 k€). Entre 2025 et 2026, la masse salariale progresse de 3,69 %, soit 253 k€, sous l'effet notamment de l'évolution des cotisations CNRACL, de l'impact en année pleine des créations de postes, des créations envisagées en 2026 et du glissement vieillesse-technicité. Cette évolution est partiellement compensée par un départ en retraite non remplacé et par les recettes associées. L'évolution des équivalents temps plein rémunérés confirme un ralentissement de la dynamique des effectifs entre 2025 et 2026, avec un prévisionnel de 109,3 ETPR. Cette présentation permet de disposer d'une vision consolidée des enjeux budgétaires et RH.

Denis RAIMBAULT souligne que l'augmentation de la masse salariale doit être appréciée au regard des missions exercées pour le compte des communes et des investissements réalisés qui génèrent des retours financiers non intégrés à la masse salariale.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **de prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026, sur la base du rapport présenté selon les deux parties jointes en annexe.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

15- Revalorisation de la participation du Siéml à la protection sociale complémentaire des agents - risque prévoyance

Parmi les mesures contribuant à l'attractivité du Siéml, Jean-Luc DAVY rappelle l'engagement pris en 2023 en faveur du financement de la protection sociale complémentaire des agents à hauteur de 15 € par mois. A compter du 1^{er} janvier 2026, la participation pourrait être revalorisée à hauteur de 50 % de la cotisation de base couvrant l'incapacité temporaire de travail ou l'invalidité pour un coût annuel estimé à 15 000 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver**, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif principal du Siéml 2026, la revalorisation à compter du 1^{er} janvier 2026 de la participation financière du Siéml à la couverture prévoyance à hauteur de 50 % de la cotisation correspondant à la garantie de base en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité, pour les couvertures à 90 % ou à 95 %, au choix de l'agent,
- **d'approuver**, sous la réserve précitée, que cette participation financière bénéficie à compter du 1^{er} janvier 2026 aux agents titulaires et stagiaires du Siéml, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant choisi de souscrire un contrat rattaché à la convention de participation pour le risque « prévoyance » susvisé.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

15- Participations relatives aux travaux d'électrification, aux travaux d'éclairage public, de maintenance et exploitation de l'éclairage public ainsi qu'aux travaux d'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Jean-Michel MARY, vice-président en charge de en charge des Travaux et infrastructures électriques, présente les différentes participations aux travaux, à l'appui des annexes jointes au rapport.

Ces annexes sont structurées comme suit : les projets nouveaux et modifiés d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public, ainsi que les montants des participations en annexe 1. Les projets nouveaux et modifiés d'extension et rénovation des réseaux d'éclairage public en annexe 2 ; l'adaptation des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéoprotection en annexe 3. L'es opérations de maintenance et d'exploitation et d'exploitation et les montant des participations en faveur de la trame sombre en annexe 4 ; pour les travaux de réparations ponctuels en annexe 5 et les travaux liés à des vols de câbles en annexe 6 ; les projets nouveaux et modifiés d'installation de recharge pour véhicules électriques sont à retrouver en annexe 7.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver**, sous réserve de l'inscription des sommes correspondantes au budget principal du Siéml et au budget annexe IRVE pour 2025, les opérations mentionnées ci-après ;
- **de solliciter** les participations auprès des communes et EPCI concernées, dont la liste et le détail figurent en annexes :
 - > travaux sur le réseau de distribution d'électricité :
 - les projets nouveaux et modifiés d'effacement des réseaux (basse tension électrique et d'éclairage public) ;
 - > travaux sur le réseau d'éclairage public :

- les extensions et rénovations des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés) ;
 - l'adaptation des réseaux d'éclairage public pour l'alimentation d'équipements de vidéo ;
 - protection (projets nouveaux et modifiés) ;
- maintenance et exploitation des réseaux d'éclairage public :
- travaux en faveur de la trame sombre ;
 - travaux ponctuels sur le réseau d'éclairage public ;
 - travaux liés aux vols de câbles ;
- Infrastructures de recharge pour véhicules électriques :
- installations (projets nouveaux et modifiés)

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

16- Programme prévisionnel 2026 de travaux basse tension de renforcement et sécurisation de réseaux de distribution publique d'électricité

Jean-Michel MARY poursuit en présentant le programme prévisionnel de travaux de renforcement basse tension, constitué de 38 opérations pour une enveloppe budgétaire de 4,71 M€ et le programme prévisionnel de travaux de sécurisation des réseaux basse tension constitué lui de 55 opérations, pour une enveloppe budgétaire de 5,09 M€. Ces montants seront à ajuster en fonction de la subvention Facé que nous obtiendrons en 2026.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** sous réserve de l'inscription préalable des crédits au budget primitif du budget principal 2026 du Siéml, les programmes de renforcement et de sécurisation des réseaux électriques pour 2026.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

17- Approbation des coefficients moyennés pour déterminer la participation des collectivités membres aux coûts des travaux de réseaux électriques et d'équipements, de maintenance, de rénovation des réseaux d'éclairage public et des prestations associées

Jean-Michel MARY rappelle que deux marchés de travaux renouvelés entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026. Il expose ensuite la différence entre le marché de travaux d'électrification pour lequel les entreprises interviennent sur l'ensemble du département et le marché de maintenance, d'exploitation et de rénovation de l'éclairage public, dont l'attribution repose sur des lots géographique. La mise à jour des coefficients moyennés permet de proposer des tarifs identiques aux collectivités membres.

Au regard de ces précisions, il est proposé d'appliquer un coefficient de 1,110 pour le premier marché et 1,025 pour le second.

Jean-Luc DAVY invite à se reporter au rapport qui détaille le mécanisme de péréquation qui vient d'être présentée.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le dispositif de coefficients moyennés pour déterminer la participation des collectivités membres aux coûts des interventions d'électricité et d'éclairage public réalisées sur leur territoire, calculés selon les modalités et le résultat présentés en annexe ;
- **d'approuver** l'application, à compter du 1^{er} janvier 2026, d'un coefficient moyenné de 1,110 à chaque prix unitaire du bordereau des prix des marchés de travaux de réseaux électriques et d'équipements ainsi que d'un coefficient moyenné de 1,025 à chaque prix unitaire du bordereau des prix des marchés de travaux de maintenance et de rénovation des réseaux d'éclairage public et prestations associées, calculés selon les modalités et le résultat présentés en annexe ;
- **d'approuver** la modification apportée à la partie D du préambule du règlement financier du Siéml visant à intégrer le dispositif précité, telle que jointe en annexe.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

18- Modification de la grille tarifaire portant sur des travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité

Jean-Michel MARY rappelle que la grille tarifaire fixe les participations financières aux travaux sur la base du coût des extensions et de la longueur des raccordements, avec une participation spécifique pour les branchements individuels. Les montants issus des marchés du Siéml peuvent être révisés selon l'évolution des indices de prix ; étant entendu que la dernière augmentation remonte à 2021.

Les nouveaux marchés de travaux de réseaux électriques et d'équipement qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026 nécessite un ajustement de la grille tarifaire, telle que proposée, prenant en compte les prix établis pour ces marchés.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** les modifications, à compter du 1er janvier 2026, de la grille tarifaire figurant à l'article I.2.1 « Extension du réseau de distribution publique d'électricité » du chapitre I « Travaux sur le réseau de distribution d'électricité » du règlement financier du Siéml, tel que joint en annexe a ;
- **d'approuver** par voie de conséquence le règlement financier consolidé, jointe en annexe b.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

19- Avenant n° 4 à la convention de quasi-régie pour la conduite du programme « Territoire Intelligent » conclue entre le Siéml et Angers Loire Métropole

Jean-Luc DAVY rappelle que cette convention portant sur le marché de performance pour la maintenance de la rénovation de 31 800 point lumineux courait jusqu'au 31 décembre 2032. L'avenant proposé apporte une clarification des organisations entre le Siéml et Angers Loire Métropole pour le suivi de ce marché avec une échéance ramenée au 31 décembre 2028.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Franck POQUIN, délégué titulaire d'Angers-Loire métropole, vice-président en charge de l'éclairage public et du territoire connecté ne prend pas part au vote.

Les membres du comité syndical décident à la majorité :

- **d'approuver** à titre exceptionnel, et sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif du budget principal du Siéml 2026, l'avenant n° 4 à la convention de quasi-régie conclue entre le Siéml et Angers Loire Métropole présenté et joint en annexe du rapport ;
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant n° 4, au nom et pour le compte du Siéml.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	1
Opposition.....	0
Approbation.....	28

20- Avenant n° 1 aux conditions générales de la convention relative aux interventions portant sur les travaux d'éclairage public conclue entre le Siéml et Angers Loire Métropole

Jean-Luc DAVY présente les trois modifications apportées à la convention entre le Siéml et Angers-Loire Métropole : à compter du 1^{er} janvier, le périmètre d'intervention du Siéml en matière de travaux

Epu est étendu à la ville d'Angers afin d'intervenir sur l'éclairage public dans les mêmes conditions que les autres communes ; les participations financières sont ajustées pour les communes percevant directement la part de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité afin de maintenir l'équilibre financier ; et la durée de convention est prolongée jusqu'au 31 décembre 2028 pour s'aligner sur les fin des travaux de rénovation de l'éclairage public.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Franck POQUIN ne prend pas part au vote ;

Les membres du comité syndical décident à la majorité :

- **d'approuver** à titre exceptionnel, et sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif du budget principal du Siéml 2026, l'avenant n° 1 modifiant les conditions générales de la convention conclue entre le Siéml et Angers Loire Métropole relative aux interventions portant sur les travaux d'éclairage public, joint en annexe ;
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant n° 1, au nom et pour le compte du Siéml.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	1
Opposition.....	0
Approbation.....	28

21- Bilan 2025 des vols de câbles et orientations pour 2026

Franck POQUIN rappelle qu'au 1^{er} janvier 2025, une contribution forfaitaire de 1 € par lanterne a été mise en place afin d'aider les communes victimes de vols de câbles en 2024.

Le bilan de l'année 2025 montre une forte baisse des vols, notamment grâce aux actions menées par la gendarmerie. En conséquence, l'appel à contribution est suspendu ; le dispositif de solidarité pourra être réactivé en cas de recrudescence des vols

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** la suspension, à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, du dispositif relatif à la « contribution spécifique aux vols de câbles » sur le réseau d'éclairage public, intégré à l'article III.2.3.3 du règlement financier du Siéml.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

22- Poursuite des travaux portant sur la structuration de la coopération Ouest Charge

Yvan CHARRIER, directeur général adjoint, en charge du pôle Exploitation, données et territoire connecté présente l'étude de structuration visant à optimiser la création, l'entretien, l'exploitation et la maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, compétence du Siéml. Menée tout au long de l'année 2025 en partenariat avec les syndicats ligériens et bretons, cette étude a permis de définir une structure cible reposant sur la création d'une SPL détenue à 100 % par les syndicats membres pour la gestion des bornes, complétée éventuellement par une SEM chargée notamment de répondre aux appels à manifestations d'intérêt et aux délégations de service public. Cette organisation serait appuyée par différents dispositifs de mutualisation (GIE, groupement d'employeurs, groupement de commandes). Il est proposé de poursuivre les travaux sur cette base, via la mise en place de groupes dédiés, en vue d'aboutir à un projet opérationnel à l'automne 2026. L'assemblée est invitée à approuver la motion correspondante et à autoriser le président à signer la charte formalisant cette démarche partenariale.

Jean-Luc DAVY rappelle que ce projet de structuration a été porté dès l'origine par le Siéml, qui s'est positionné comme moteur de cette organisation destinée à rationaliser l'exploitation des bornes de recharge, aujourd'hui déficitaires. Certains syndicats partenaires ont souhaité différer leur décision après le renouvellement des conseils municipaux. La motion et la charte proposées traduisent l'engagement du Siéml partagé avec les syndicats partenaires bretons et ligériens, afin de reprendre dès que possible la réflexion après les municipales à partir des travaux déjà réalisés.

En réponse à la question de Gilles TALLUAU, vice-président en charge du PCRS, géomatique, SIG et géodata concernant la position du Sydev, le président indique qu'il s'est retiré du dispositif. Il précise que d'autres départements pourraient en revanche rejoindre la structuration après les élections.

Emmanuel CHARIL souligne que la structuration proposée offre un cadre ouvert et évolutif, permettant l'adhésion de nouvelles collectivités afin de mutualiser, optimiser et valoriser le savoir-faire développé ; l'avantage de la SEM étant qu'elle peut intervenir au-delà du périmètre de ses actionnaires.

En conclusion, Jean-Luc DAVY indique que l'organisation proposée, fondée sur le GIE, la SPL et la SEM pourrait même dépasser le périmètre Bretagne - Pays de la Loire et constituer un modèle, susceptible de répondre aux besoins d'autres départements ou territoires en matière de déploiement et d'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président du Siéml à signer la Charte relative à la poursuite des travaux portant sur la structuration organique de l'alliance Ouest Charge.**

Jean-Luc DAVY remercie les agents mobilisés sur ce projet, et notamment Julien GÉRAULT pour le travail réalisé.

23- Projet de réseaux publics de chaleur de Saint-Pierre-Montlimart (commune déléguée de Montrevault-sur-Èvre) – approbation de la convention individuelle

Jean-Luc DAVY présente le projet de réseaux publics de chaleur de la commune de Montrevault-sur-Èvre mené par le Siéml et Alter. Ce réseau sera alimenté par une chaufferie de bois déchiqueté qui fournira en moyenne 80 % des besoins en chaleur de l'ensemble des bâtiments, et une chaudière gaz naturel en appoint. Une chaufferie centralisée sera construite pour alimenter un réseau d'eau chaude enterré en remplacement des chaufferies existantes. Le périmètre de l'étude comprend des bâtiments

communaux avec la future médiathèque, l'école publique, le centre social, la maison de l'enfance, la mairie déléguée, et l'espace jeunes ; et des bâtiments appartenant à des tiers tels que le collège public, l'EHPAD et les logements collectifs Meldomys. La mise en service est prévue fin 2026.

La convention individuelle du projet détermine plusieurs points parmi lesquels le lieu d'implantation, la description des installations existantes, la liste des abonnés initiaux, le périmètre et le tracé, la liste non exhaustive des biens nécessaires à la réalisation du projet, le choix du combustible utilisé, le mode de gestion, le montant du projet et l'éventuelle contribution financière de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet de convention individuelle à conclure entre le Siéml et la commune de Montrevault-sur-Evre et formalisant l'accord des parties sur les conditions et les modalités de réalisation du projet de réseaux publics de chaleur sur la commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart, joint en annexe ;
- **d'autoriser** le Président, à signer au nom et pour le compte du Siéml, la convention précitée.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

24- Production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable : convention individuelle pour le projet de chaufferie bois énergie de la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux

Denis RAIMBAULT, vice-président en charge de l'Efficacité énergétique et de la maîtrise de la demande d'énergie précise qu'une douzaine d'études ont été menées sur des projets de chaufferie. Devant les incertitudes des financements de l'ADEME, seuls quatre projets poursuivent leur route.

Tel est le cas du projet d'installation d'une chaufferie bois granulé pour le chauffage du groupe scolaire Pierre Ménard sur la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux. Une convention individuelle précise les modalités de réalisation de cet ouvrage.

Le montant du projet s'élève à 120 000 €. La participation du Siéml et des certificats d'économies d'énergies s'élève à 40 000 € ; la participation communale s'élève à 50 % de l'investissement, soit 60 000 €. Cette participation est intégrée à la contribution annuelle de 8 438 €, qui comprend le remboursement du reste à charge de l'investissement et les coûts de fonctionnement, incluant la maintenance et l'approvisionnement, conformément aux clauses du contrat.

La mise en service de la chaufferie est attendue à l'automne 2026.

La convention individuelle du projet détermine plusieurs points parmi lesquels le lieu d'implantation, la description des installations existantes, la liste des abonnés initiaux, le périmètre et le tracé, la liste non exhaustive des biens nécessaires à la réalisation du projet, le choix du combustible utilisé, le mode de gestion, le montant du projet et l'éventuelle contribution financière de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver**, sous réserve de l'inscription des crédits correspondant au budget primitif du budget principal du Siéml 2026, le projet de chaufferie bois du groupe scolaire Pierre Ménard, situé à Saint-Martin-du-Fouilloux ;
- **d'approuver** sous la réserve précitée la convention individuelle, jointe en annexe, précisant les modalités d'exercice de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » transférée au Siéml pour la réalisation du projet de chaufferie bois susmentionné ;
- **d'autoriser** le Président, à signer au nom et pour le compte du Siéml la convention individuelle précitée.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

25- Production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable : convention individuelle pour le projet de chaufferie bois énergie de la commune de Denezé-sous-Doué

Le projet d'installation d'une chaufferie bois à granulés sur la commune de Denezé-sous-Doué est destinée à alimenter la mairie et l'école. L'opération représente un investissement de 144 000 €, avec une participation communale fixée à 36 %. Le reste à charge est réduit grâce à la mobilisation des certificats d'économies d'énergie et s'intègre dans une contribution annuelle d'environ 8 000 € pour la commune.

La convention individuelle du projet détermine plusieurs points parmi lesquels le lieu d'implantation, la description des installations existantes, la liste des abonnés initiaux, le périmètre et le tracé, la liste non exhaustive des biens nécessaires à la réalisation du projet, le choix du combustible utilisé, le mode de gestion, le montant du projet et l'éventuelle contribution financière de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver**, sous réserve de l'inscription des crédits correspondant au budget primitif du budget principal du Siéml 2026, le projet de chaufferie bois de la mairie et de l'école « les blés d'or » sur la commune de Denezé-sous-Doué, dont le détail figure en annexe ;
- **d'approuver** sous la réserve précitée la convention individuelle, jointe en annexe, précisant les modalités d'exercice de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » transférée au Siéml pour la réalisation du projet de chaufferie bois susmentionné ;
- **d'autoriser** le Président, à signer au nom et pour le compte du Siéml la convention individuelle précitée.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29

Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

26- Production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable : convention individuelle pour le projet de chaufferie bois énergie de la commune de Denée

Le projet d'installation d'une chaufferie bois à granulés sur la commune de Denée destiné à alimenter la mairie, l'école et la garderie. L'opération représente un investissement de 98 400 € avec une participation communale fixée à 45 % et une contribution annuelle de 8 249 €.

La convention individuelle du projet détermine plusieurs points parmi lesquels le lieu d'implantation, la description des installations existantes, la liste des abonnés initiaux, le périmètre et le tracé, la liste non exhaustive des biens nécessaires à la réalisation du projet, le choix du combustible utilisé, le mode de gestion, le montant du projet et l'éventuelle contribution financière de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver**, sous réserve de l'inscription des crédits correspondant au budget primitif du budget principal du Siéml 2026, le projet de chaufferie bois de la mairie, l'école « la Marelle » et la garderie, situé à Denée, dont le détail figure en annexe ;
- **d'approuver** sous la réserve précitée la convention individuelle, jointe en annexe, précisant les modalités d'exercice de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » transférée au Siéml pour la réalisation du projet de chaufferie bois susmentionné ;
- **d'autoriser** le Président, à signer au nom et pour le compte du Siéml la convention individuelle précitée.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

27- Production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable : convention individuelle pour le projet de chaufferie bois énergie de la commune de Brain-sur-Longuenée (commune déléguée d'Erdre-en-Anjou)

Le projet d'installation d'une chaufferie bois à granulés sur la commune d'Erdre-en-Anjou est destiné à alimenter l'école communale. L'opération représente un investissement de 120 000 € avec une participation communale fixée à 46 % et une contribution annuelle de 7 815 €.

La convention individuelle du projet détermine plusieurs points parmi lesquels le lieu d'implantation, la description des installations existantes, la liste des abonnés initiaux, le périmètre et le tracé, la liste

non exhaustive des biens nécessaires à la réalisation du projet, le choix du combustible utilisé, le mode de gestion, le montant du projet et l'éventuelle contribution financière de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver**, sous réserve de l'inscription des crédits correspondant au budget primitif du budget principal du Siéml 2026, le projet de chaufferie bois de l'école publique du Thiberge situé à Brain-sur-Longuenée (commune déléguée de Erdre-en-Anjou), dont le détail figure en annexe ;
- **d'approuver** sous la réserve précitée la convention individuelle, jointe en annexe, précisant les modalités d'exercice de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » transférée au Siéml pour la réalisation du projet de chaufferie bois susmentionné ;
- **d'autoriser** le Président, à signer au nom et pour le compte du Siéml la convention individuelle précitée.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

28- Production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable : convention individuelle pour le projet de chaufferie bois énergie de la commune de La Pouëze (commune déléguée d'Erdre-en-Anjou)

Le projet d'installation d'une chaufferie bois à granulé sur la commune de la Pouëze est destiné à alimenter la maison de l'enfance et l'école Anne Franck. L'opération représente un investissement de 180 000 € avec une participation communale fixée à 58 %, en raison de la faible participation des certificats d'économies d'énergie, et une contribution annuelle de 5 223 €.

La convention individuelle du projet détermine plusieurs points parmi lesquels le lieu d'implantation, la description des installations existantes, la liste des abonnés initiaux, le périmètre et le tracé, la liste non exhaustive des biens nécessaires à la réalisation du projet, le choix du combustible utilisé, le mode de gestion, le montant du projet et l'éventuelle contribution financière de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver**, sous réserve de l'inscription des crédits correspondant au budget primitif du budget principal du Siéml 2026, le projet de chaufferie bois de la maison de l'enfance et l'école Anne Franck sur la commune de La Pouëze (commune déléguée d'Erdre-en-Anjou), dont le détail figure en annexe ;
- **d'approuver** sous la réserve précitée la convention individuelle, jointe en annexe, précisant les modalités d'exercice de la compétence « production et distribution par réseaux techniques

de chaleur renouvelables » transférée au Siéml pour la réalisation du projet de chaufferie bois susmentionné ;

- **d'autoriser** le Président, à signer au nom et pour le compte du Siéml la convention individuelle précitée.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

29- Accord de principe relatif à la prise de participation du Siéml au sein de la SAS AGRI BIO ENERGIE

Ewen LAGADIC, responsable du service coordination et développement des projets énergétiques, expose le projet de méthanisation situé sur la commune de Pouance. Ce projet associe 14 exploitations agricoles et représente une production annuelle de 17 GWh de biogaz, à partir de 53 000 tonnes d'intrants, composés à 90 % de flux d'élevage. Le projet, purgé de tout recours et disposant de l'ensemble des autorisations nécessaires, représente un investissement d'environ 11 M€. Au cours de la phase de finalisation de son plan de financement, un besoin en fonds propres de 600 000 € a été identifié. Initialement prévu à parité entre la SEM Alter Énergie et la SEM régionale Solutions & Co, cet apport a été remis en cause du fait de l'impossibilité pour cette dernière d'investir dans de nouveaux projets d'énergies renouvelables. Il est ainsi proposé que le Siéml se substitue à Solutions & Co à hauteur de 300 k€, afin de sécuriser l'équilibre financier du projet et d'accompagner les porteurs locaux engagés depuis plusieurs années. Une délibération de principe est soumise afin de permettre de rassurer les partenaires bancaires. Le dossier complet et les documents contractuels seront présentés lors d'un prochain comité syndical en vue de la décision définitive.

Dominique LARDEUX, vice-président, communication indique suivre ce projet depuis plusieurs années et souligne qu'il s'agit d'un projet structurant et prioritaire pour le territoire. Il insiste sur le fait que le projet est purgé de tout recours, traduisant son caractère collectif et son intérêt général, dans un contexte local pourtant marqué par de fortes oppositions à ce type d'installations. Il souligne également la qualité du montage agricole du projet, reposant majoritairement sur des effluents d'élevage, ce qui constitue aujourd'hui un équilibre de plus en plus rare. Il exprime enfin son soutien à la sécurisation financière du projet, compte tenu de son exemplarité et de sa cohérence avec les objectifs affichés en matière de transition énergétique.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le principe d'une prise de participation du Siéml au sein de la SAS AGRI BIO ENERGIE, par un apport en numéraire et l'octroi d'une avance en compte courant d'associés.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0

Approbation.....	29
------------------	----

30- Attribution des aides à l'émergence de collectifs citoyens dans le cadre de l'appel à projets « PollinisER » 2025

David GEORGET, vice-président en charge des énergies renouvelables rappelle que le dispositif PollinisER adopté en 2022 vise à accompagner les EPCI dans la mise en œuvre et le développement de collectifs citoyens destinés à investir dans des projets locaux d'énergies renouvelables. Ce dispositif a pour objectif de soutenir la communication de ces collectifs, leur structuration, ainsi que le recrutement et la mobilisation de leurs membres. Plusieurs collectifs ont déjà été accompagnés depuis sa mise en place. Après un premier appel à projets infructueux début 2025, deux candidatures ont été déposées lors du second appel.

La première émane de Mauges Communauté et vise à redynamiser un collectif citoyen créé en 2023, dont le premier projet n'a pas abouti, afin de relancer la mobilisation des adhérents et d'engager de nouveaux projets.

La seconde candidature concerne Angers Loire Métropole, qui souhaite accompagner plusieurs collectifs citoyens présents sur son territoire dans leur structuration et leur coordination, notamment en vue de projets d'investissement sur des toitures de bâtiments publics.

Il est proposé d'accompagner ces deux projets dans les conditions prévues par le règlement du dispositif, à hauteur du plafond fixé à 6 000 € par projet et par an.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'approuver** l'attribution, dans le cadre du dispositif de soutien PollinisER, d'une aide d'un montant de 6000 € à Angers Loire Métropole et d'un montant de 6 000 € à Mauges Communauté pour les projets d'accompagnement de collectifs citoyens présentés lors de la seconde session d'appel à projets 2025 ;
- **d'autoriser** le Président à signer, au nom et pour le compte du Siéml, la convention financière correspondante avec chaque collectivité bénéficiaire ;
- **de prendre acte** du commencement de la réalisation de l'action par la communauté d'agglomération Mauges Communauté, préalablement autorisé par le Président du Siéml ou son représentant.

Nombre de délégués en exercice.....	46
Nombre de présents.....	26
Nombre de votants.....	29
Abstention.....	0
Opposition.....	0
Approbation.....	29

31- Informations diverses

1. Point sur la procédure de révision des statuts

Un courrier a été adressé au préfet de Maine-et-Loire, lui demandant de bien vouloir constater l'atteinte de la majorité qualifiée dans le processus de consultation des adhérents, et de prendre en

conséquence l'arrêté portant modification de nos statuts. Le changement de préfet semble retarder quelque peu la procédure.

2. Point Lucie 26000

En l'absence de Sylvie SOURISSEAU, vice-présidente en charge du projet de certification qualité, Bénédicte ROUX, chargée de mission RSO au sein de la cellule d'appui stratégique de la direction générale présente l'état d'avancement de la démarche de labellisation LUCIE, engagée depuis 2021. L'auto-évaluation réalisée en 2025 fait apparaître un score prévisionnel favorable, et l'audit externe est en cours de finalisation. Des groupes de travail seront mis en place début 2026 afin de définir de nouveaux engagements, avec un objectif de renouvellement du label en mai 2026.

3. Bilan du centenaire

Katell BOIVIN, responsable communication au sein du pôle Conseil, organisation et ressources, rappelle que le Siéml a célébré tout au long de l'année 2025 son centenaire, dont le point d'orgue a été la soirée du 14 novembre, réunissant plus de 700 participants aux profils variés. Cette soirée a été marquée par une atmosphère conviviale, saluée par les participants, ainsi que par la qualité du contenu proposé lors de la conférence, grâce notamment à l'animation réalisée par la Belle Boite. L'événement a également illustré la mobilisation et la cohésion des équipes et des élus autour de ce temps fort. Une réflexion est en cours afin de capitaliser sur cette année de célébration, notamment à travers la réutilisation des supports de communication produits à cette occasion (bande dessinée, magazine « Transition », exposition), ainsi que l'exploitation partielle des contenus de la conférence enregistrée.

Les élus expriment un ressenti unanimement très positif sur la soirée du centenaire, saluant à la fois la convivialité, la qualité du contenu proposé, la mobilisation des agents et les retombées particulièrement favorables en termes d'image et de rayonnement du syndicat, y compris à l'échelle nationale.

4. Perspectives d'évolution du mode opératoire pour le traitement des certificats et autorisations d'urbanisme (AU/CU)

La loi APER du 10 mars 2023 supprime la participation financière des collectivités aux extensions de réseaux nécessaires à la délivrance des permis de construire. Désormais, ces extensions sont intégralement financées par les pétitionnaires, ce qui modifie en profondeur les modalités d'instruction des autorisations et certificats d'urbanisme. Dans ce nouveau contexte, le rôle d'intermédiation des collectivités perd de son intérêt et peut générer des difficultés de coordination avec les services instructeurs. Un nouveau schéma de consultation est actuellement à l'étude et devrait être mis en œuvre courant 2026. Une première information sera présentée lors d'une réunion prévue le 16 janvier, en s'appuyant sur des pratiques déjà déployées en Loire-Atlantique et en Vendée.

5. Point sur le projet de loi de finances pour 2026 et ses mesures impactant le financement du syndicat

Malgré une hausse des recettes du FACÉ, les crédits effectivement redistribués aux collectivités n'augmentent pas, l'État en conservant une part croissante. Cette situation limite l'évolution des subventions, alors même que les réseaux électriques devront faire face à un mur d'investissements pour s'adapter aux enjeux de la transition énergétique. Un argumentaire porté par la FNCCR en faveur d'une revalorisation de l'enveloppe du FACÉ est présenté, tout en rappelant le contexte budgétaire national contraint. Les impacts globaux des mesures financières sur le fonctionnement du syndicat feront l'objet d'un point ultérieur, lorsque le cadre budgétaire sera stabilisé, probablement début 2026, dans un contexte d'incertitudes autour de l'adoption de la loi de finances.

6. Calendrier prévisionnel du renouvellement des instances du syndicat

Le calendrier prévisionnel de renouvellement des instances du syndicat est présenté, sous réserve d'ajustements liés aux procédures de désignation des représentants par les conseils municipaux et les EPCI à fiscalité propre, susceptibles de s'étaler dans le temps. Ces contraintes peuvent retarder la réunion des collèges électoraux, envisagée fin avril-début mai, et, par conséquent, la convocation du comité syndical d'installation. Celui-ci pourrait se tenir entre le 2 et le 16 juin, cette échéance restant à confirmer. Le calendrier définitif sera communiqué dès que les incertitudes procédurales seront levées, dans le respect du cadre fixé par le CGCT, avec la possibilité d'adaptations si nécessaire.

Le Président clôture la séance avec ces quelques mots :

On se rend compte, parfois seulement au moment où l'on se retourne, que ce mandat touche presque à sa fin. Six années se sont écoulées, faites de rencontres, de projets et d'engagements, à une vitesse assez incroyable.

Nous avons eu raison de conclure ce mandat par le centenaire, car il a permis de mettre en lumière le travail accompli par le SIÉML. À la lecture et à l'écoute des présentations de ce matin, je partage ce que Denis RAIMBAULT exprimait : « nous pouvons être collectivement satisfaits, et même fiers, du chemin parcouru ».

Si tout cela a été possible, c'est bien sûr grâce à l'entente et à l'engagement des élus, mais aussi, et je tiens à le souligner, grâce à l'accompagnement constant et au professionnalisme de l'ensemble des agents du syndicat. Les temps de fin d'année, comme aujourd'hui, sont l'occasion de se féliciter du travail réalisé et surtout de remercier chacune et chacun. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de le faire à nouveau très prochainement avec les agents, lors du repas de Noël.

Je crois que nous avons vécu ensemble un beau mandat. Certains d'entre nous poursuivront l'aventure dans un Siéml profondément renouvelé, puisque d'ici fin 2027 beaucoup de choses auront évolué.

Quoi qu'il en soit, je tiens à remercier très sincèrement chacune et chacun pour son investissement. On sait combien il est parfois difficile, en tant qu'élu local, de rendre compte de l'action menée au sein des syndicats, faute de temps dans les conseils municipaux. Pourtant, le Siéml agit concrètement, au plus près des communes, sur de nombreux projets structurants. Je suis convaincu que beaucoup méconnaissent encore l'ampleur du travail réalisé dans les syndicats, et que le Siéml est aujourd'hui, sinon un modèle, du moins une véritable référence en Maine-et-Loire. Et cela, nous le devons collectivement à l'engagement de toutes et tous. Nous sommes le 16 décembre ; le temps sera bientôt venu, je l'espère pour chacun, de ralentir le rythme

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de Noël et de fin d'année, placées sous le signe du repos, des retrouvailles, du ressourcement et, pourquoi pas, d'un peu de paix. Joyeux Noël et très belles fêtes de fin d'année.

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

- **de prendre acte** du procès-verbal du comité syndical du 16 décembre 2025.